



**Délibération n° 2011-23**  
**Conseil d'administration du 29 juin 2011**

**Objet : Autorisation de conclure une convention avec les hospices civils de Lyon pour l'octroi d'un complément de subvention destiné à accompagner financièrement l'aboutissement de l'étude sur la prévention des lombalgies chez les professionnels de santé hospitaliers (Etude PRESLO)**

M. Domeizel, Président,  
rend compte de l'exposé suivant :

**EXPOSE**

En 2008, les Hospices civils de Lyon (HCL), en collaboration avec le Centre médico-chirurgical Croix Rouge Française des Massues ont lancé l'étude PRESLO afin d'évaluer un programme global de prévention des lombalgies mis en place dans l'établissement.

Le FNP a soutenu le projet et apporté un soutien financier à hauteur de 218 000 €.

Au terme de 26 mois de recherches, un rapport intermédiaire a été transmis au FNP. Le rapport final initialement prévu en 2012 sera transmis fin 2013. Toutefois, l'étude a déjà fait preuve de sa faisabilité et les retombées sont aujourd'hui très attendues par les professionnels participants.

Or, pour finaliser l'étude en cours, les HCL se heurtent à un problème de financement.

Seul un financement complémentaire, de l'ordre de 116 000 €, permettrait d'élaborer les recommandations issues de cette étude et de les diffuser.

Vu l'article 13 alinéa 12 du décret du 7 février 2007 qui donne compétence au conseil d'administration pour autoriser la conclusion de conventions pour l'accomplissement des missions du Fonds national de prévention.

Vu l'article 78 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission de l'invalidité et de la prévention pour proposer au conseil d'administration les décisions relatives au FNP.

Vu l'avis de la commission de l'invalidité et de la prévention, réunie le 27 juin 2011 qui propose au conseil d'administration d'autoriser le service gestionnaire à conclure une convention pour l'octroi d'un financement complémentaire permettant de finaliser l'étude PRESLO conformément à son dimensionnement initial

***Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, autorise le service gestionnaire à conclure une convention avec les hospices civils de Lyon prévoyant l'octroi d'un complément de subvention de 116 000€, destiné à accompagner financièrement l'aboutissement de l'étude PRESLO.***

Bordeaux, le 29 juin 2011

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié